Repères pour
des pratiques d'accueil
de qualité (0-3 ans)

PARTIE I

À LA RENCONTRE DES MILIEUX D'ACCUEIL

OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

LEXIQUE ET PICTOGRAMMES

Le terme « **professionnel** » est utilisé quand tous les professionnels du milieu d'accueil (quelles que soient leurs fonctions) sont envisagés.

Le terme « **accueillant** » concerne les personnes qui occupent au quotidien la fonction d'accueil des enfants et de leur famille. Elles assurent les fonctions principales suivantes : • apporter aux enfants les soins nécessaires à leurs besoins quotidiens et leur offrir des conditions riches de développement au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif et social ; • assurer l'hygiène du milieu d'accueil ; • contribuer à la réalisation des repas adaptés et à l'organisation pratique du milieu d'accueil ; • mettre en œuvre le projet éducatif et contribuer à son évaluation et à son évolution; • assurer l'accueil des familles et des enfants, les relations quotidiennes avec les parents dans un esprit de partenariat ; • assurer un accompagnement d'éventuels stagiaires.

Le terme «**personnel d'encadrement Psycho-Medico-Social (PMS)** » concerne les personnes qui exercent leur mission en articulation avec la direction du milieu d'accueil. Leurs fonctions impliquent le développement et la mise en œuvre d'une approche des relations avec les parents et les enfants favorisant l'accessibilité à tous et le soutien à la parentalité. Elles participent au soutien et à la mise en œuvre du projet éducatif, de son évaluation et de son évolution. Elles contribuent à la promotion de la santé et à la santé communautaire ; elles participent à la gestion administrative, organisationnelle ainsi qu'au management du personnel. Dans les services accueillant.e.s d'enfants, le personnel d'encadrement PMS a en charge l'encadrement des accueillant.e.s salarié.e.s.

Le terme «**direction** » désigne la personne qui assure la gestion administrative et organisationnelle du milieu d'accueil. Elle assure la gestion d'équipe et des ressources humaines (recrutement, insertion, évaluation, plan de formation, organisation du travail d'équipe/des horaires). Elle accompagne le changement dans les équipes (orientation des pratiques, ...). Elle veille, participe et coordonne la mise en œuvre effective du projet éducatif, son évaluation et son évolution, en ce compris dans ses dimensions sociales et de santé. Elle veille à instaurer une approche des relations avec les parents et les enfants favorisant l'accessibilité à tous et le soutien à la parentalité. Elle assure un rôle d'interface auprès des familles, des partenaires, des acteurs locaux. Elle développe et soutient le développement des actions permettant une ouverture à la communauté locale.

Le terme « **équipe** » ou « **milieu d'accueil** » est utilisé quand il est question d'une dynamique élargie ou encore pour associer d'autres professionnels (logistique, cuisine, secrétariat, ...).

Le terme « **Pouvoir Organisateur** (**PO**) » désigne la personne physique ou morale qui organise un accueil de la petite enfance et qui doit être autorisée à cette fin par l'ONE. Ces responsables institutionnels, légaux sont garants des conditions d'accueil des enfants et de leur famille, et des conditions de travail des professionnels, ... Et ce, en tenant compte des différentes législations en vigueur (ONE, travail, sécurité, urbanisme, AFSCA, ...).

Le terme « **projet éducatif** » désigne la description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mises en oeuvre par une équipe pour l'accueil des enfants et de leur famille dans les espaces intérieurs et extérieurs. Il est donc propre à chaque structure. Il est remis à jour au moins une fois tous les 5 ans (voir plus loin). Le projet éducatif est non seulement un texte mais il est aussi la mise en œuvre concrète de celui-ci. Le projet éducatif est une des parties du projet d'accueil.

Renvoi à un autre repère ou à un texte spécifique

Critère spécifique "Accessibilité"

Témoignage

Idée à réfléchir

Lexique

Priorité pour les nouveaux milieux d'accueil

Toute citation de ce document peut être réalisée sans restriction tout en mentionnant les données bibliographiques correctes :

Office de la Naissance et de l'Enfance (2024). *Repères pour des pratiques d'accueil de qualité, 0-3 ans, I-II-III-IV.* Bruxelles : ONE.

EDITION 2024

REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ (0-3 ans)

Rédaction par l'équipe des conseillers pédagogiques de l'ONE (2004 et 2024)

et les collaborateurs de la Task Force Accessibilité

Préface par Florence Pirard et Michel Vandenbroeck

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

AVERTISSEMENT CONCERNANT L'USAGE DES MOTS ET NOTAMMENT DU FÉMININ

Le secteur de l'accueil de l'enfance est largement composé de professionnelles de l'enfance. Or, l'accueil des enfants et de leur famille relève d'une **professionnalité neutre sur le plan du genre.** Dès lors, il y a lieu d'entendre derrière l'expression « professionnels de l'enfance » tant les hommes que les femmes qui travaillent dans ce secteur. Le secteur gagne à recruter une main-d'œuvre qualifiée reflétant la diversité, notamment relative au genre. *(cf. recommandations internationales - OCDE, 2001, 2006, 2012).*

Sur base de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (14/07/22) portant exécution du décret du 14 octobre 2021 relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles, différentes techniques d'écriture ont été utilisées pour prendre en compte cet enjeu : il s'agit notamment de l'utilisation du doublet (c'est-à-dire, une répétition des termes féminin et masculin – au moins une fois dans chaque repère), des termes épicènes (tels que adulte, parent, équipe, direction, personne, ...). Le point médian n'est utilisé que de manière parcimonieuse.

Dans les situations observées en milieu d'accueil ou encore dans les témoignages, ce sont les éléments de contexte qui guideront l'usage des termes au féminin ou au masculin.

SOMMAIRE

LEXIQUE ET PICTOGRAMMES 2

PRÉFACE 6

DES REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ 8

OBJECTIFS 8

CONCEPTION DES BROCHURES « REPÈRES » 9

DES VALEURS COMMUNES 9

DES REPÈRES POUR DONNER DU SENS À L'ACTION 10

- Des repères et leurs critères pour (re)-penser et améliorer les pratiques 11
- Des enjeux à prendre en considération 12

DES DÉMARCHES POUR SOUTENIR UNE QUALITÉ EFFECTIVE 12

- Un travail d'équipe dans tous les cas 13
- Une diffusion accompagnée 13

DES NOTIONS TRANSVERSALES EN LIEN AVEC LA QUALITÉ 14

L'ACCESSIBILITÉ, PARAMÈTRE ESSENTIEL DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL 14

- Que recouvre le terme « accessibilité » ? 15
- L'accessibilité, l'affaire de tous ? 17
- Vers une mixité sociale 18

UNE VISION DE L'ENFANT : UN PARI POSITIF 19

- L'Enfant compétent, actif et agent de sa propre vie 19
- L'accent sur les compétences plutôt que sur les manques 19

DES PARTENAIRES AUTOUR DE L'ENFANT 21

- Des professionnels attentifs au respect des rythmes 21
- Des familles 22
- Un milieu d'accueil : une mission et des fonctions 23

UN SYSTÈME COMPÉTENT 25

BIBLIOGRAPHIE 28

PLAN DE L'OUTIL "REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ I, II, III ET IV" 30

REMERCIEMENTS 31

PRÉFACE

Vingt ans après leur première édition, l'ONE propose une nouvelle version des brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) » associées au référentiel psychopédagogique « Oser la qualité » (ONE-Fonds Houtman, 2002). L'Office confirme ainsi sa volonté d'inscrire son action auprès des milieux d'accueil dans les enjeux actuels de qualité de services promus en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus largement dans les nouvelles politiques européennes de la petite enfance qui ont connu une évolution remarquable depuis les années 2000.

Au début du 21ème siècle, afin d'encourager la participation des femmes au marché du travail, le traité de Lisbonne (2001) inscrivait les milieux d'accueil dans les politiques européennes. Dans une logique strictement économique, seul le développement quantitatif des services était pris en considération : il fallait plus de places, comme en témoignent les « normes de Barcelone » (2002)[1]. L'Europe recommandait des places pour au moins 33% des enfants de zéro à trois ans et pour 90% des enfants de trois à six ans. Cette mesure a eu l'avantage d'attirer l'attention sur ce secteur trop souvent négligé, mais elle a également eu pour effet d'inciter plusieurs états membres à créer de nouvelles places, mais sans toujours garantir le budget nécessaire pour en assurer la qualité. Dans plusieurs pays, des milieux d'accueil ont été mis en place avec des normes moins strictes, notamment des taux d'encadrement problématiques ainsi que des conditions de professionnalisation insuffisantes.

Depuis vingt ans cependant, les choses ont beaucoup changé. De nombreuses recherches, souvent longitudinales, ont montré de manière rigoureuse que les milieux d'accueil n'ont pas qu'un effet bénéfique sur l'économie. Lorsqu'ils sont de qualité, ces milieux d'accueil ont aussi un impact significatif sur le développement des enfants, particulièrement important chez les enfants de milieux moins favorisés. Ils sont des milieux éducatifs et sociaux à part entière[2]. Ces nouvelles connaissances ont fait évoluer les politiques européennes qui recherchent désormais non seulement le développement quantitatif (nombre de places créées), mais aussi le qualitatif des services. En 2018, la Commission européenne a publié une recommandation majeure sur la qualité[3], comprenant 5 dimensions essentielles : l'accessibilité, la professionnalité des personnes responsables des enfants et de leur encadrement, le référentiel (ce que les anglophones appellent « curriculum »), le monitoring et la gouvernance. Ces cinq points sont autant de dimensions de la qualité des services à prendre en considération, en tenant compte de leur interdépendance, dans une approche systémique de la qualité. On a ainsi démontré qu'un référentiel de base clair, qui exprime une mission et une vision sans imposer un cadre détaillé sur les manières d'agir favorise le développement professionnel et augmente la qualité des services.

1 European Parliament (2002). *Presidency conclusions. Barcelona European Council. 16 March 2002.* Brussels : European Parliament and Council.
2 Vandenbroeck, M., Lenaerts, K. & Beblavy, M. (2018). *Benefits of Early Childhood Education and Care and the conditions for obtaining them.* Brussels : European Expert Network on Economics of Education.
3 European Commission (2018). *Council Recommendation on High Quality Early Childhood Education and Care Systems.* SWD(2018) 173. Brussels : European Commission.

Cette attention au développement de la qualité éducative et sociale des milieux d'accueil est encore renforcée aujourd'hui par deux nouvelles initiatives européennes. La première porte sur la révision des normes de Barcelone pour 2030[4] qui non seulement visent des taux de couverture plus ambitieux (45% au lieu de 33% des enfants en dessous de trois ans accueillis dans les services), mais font aussi une référence explicite à la qualité des milieux d'accueil et au cadre de qualité européen avec ses cinq dimensions. La seconde renvoie à la Garantie Enfant (Child Guarantee) où la Commission demande à chaque pays d'établir un plan d'action national sur l'accessibilité et la qualité des milieux d'accueil pour les enfants dits vulnérables[5].

La présentation synthétique de cette évolution des politiques européennes montre clairement que l'accueil des plus jeunes enfants est aujourd'hui reconnu au niveau international dans une triple fonction : économique, éducative et sociale. Il s'agit donc d'une responsabilité publique de créer les conditions pour les réaliser. Associée à d'autres mesures d'accompagnement et de soutien de l'ONE et inscrite dans un contexte de réforme des milieux d'accueil et de la formation initiale des professionnels et professionnelles de l'enfance, cette nouvelle édition des brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » a été revue dans l'optique d'articuler le mieux possible les notions de garde, d'accueil et d'éducation des enfants et de leurs familles reconnus dans leur diversité.

Florence Pirard (Professeure à l'Université de Liège)
et Michel Vandenbroeck (Professeur à l'Université de Gand)

4 Council of the European Union (2022). *Council recommendation on early childhood education and care: the Barcelona targets for 2030.* Brussels : Council of the European Union.
5 Council Recommendation on the Child Guarantee 2021.1004 of 14 June 2021.

DES REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ

Vingt ans après leur première édition, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » vous sont présentées dans une version revue et augmentée. Au cours de cette période, le secteur de l'Accueil Petite Enfance (APE) en Fédération Wallonie-Bruxelles a évolué sur les plans quantitatif et qualitatif. Si les milieux d'accueil de la petite enfance se sont davantage professionnalisés, ils s'affirment et sont reconnus de plus en plus comme des lieux éducatifs à part entière et de facto, fondamentaux pour la société.

Depuis 2004, les brochures « Repères pour des pratiques de qualité » ont été largement diffusées et utilisées par les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que par les personnes chargées de la formation et de l'accompagnement des structures d'accueil. La réédition de 2024 s'inscrit dans la continuité tout en intégrant des changements issus des pratiques de terrain, des chantiers, campagnes, recherches ou autres actions menés par l'ONE, ainsi que des recommandations issues de recherches belges et internationales dans différentes disciplines.

Objectifs

Elaborées par les conseillères et conseillers[1] pédagogiques de l'ONE sur base d'une large concertation avec des travailleuses et travailleurs de terrain et en prenant en compte des avis de différents expertes et experts scientifiques, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil » ont pour objectif de fournir des orientations pédagogiques concrètes à l'ensemble des actrices et acteurs du secteur de l'accueil des enfants de quelques mois à 3 ans[2]. Elles ont été pensées et élaborées comme des outils fédérateurs, conçus pour faciliter l'utilisation de références communes par l'ensemble des acteurs concernés par une qualité de l'accueil : les accueillantes et accueillants, les équipes d'encadrement psycho-médico-social (PMS), les directions, les professionnelles et professionnels de l'ONE, les équipes de formation et les instances de décision, …

Ces brochures s'ancrent dans le référentiel[3] psychopédagogique « *Accueillir le tout-petit : oser la qualité* » (2002). Pour chaque milieu d'accueil, elles permettent de soutenir la réflexion en vue de rencontrer les attendus du Code de qualité de l'accueil (2003, FWB), de fonder et d'approfondir le projet d'accueil. Elles sont utilisées pour co-évaluer les pratiques mises en œuvre et préciser des objectifs dans le cadre du développement de la qualité. Elles proposent des références reposant à la fois sur une approche scientifique qui s'appuie sur des réalités de terrain et des valeurs. Elles constituent des ressources pour concevoir les dispositifs d'accompagnement en vue de soutenir des évolutions de pratiques.

En fonction d'une problématique commune, d'une visée choisie, elles soutiennent une dynamique de questionnement pour interpeller, déterminer des orientations communes et des pistes d'action afin d'agir chacun à son niveau de responsabilité : accueillants, encadrants PMS, directions, pouvoirs organisateurs, agents chargés de l'accompagnement des milieux d'accueil, opérateurs de formation initiale et continue, …

1 Voir l'avertissement concernant l'usage des mots et notamment du féminin, en 2e de couverture.

2 Ces brochures sont orientées prioritairement sur l'accueil des jeunes enfants entre 0 et 3 ans. Pour ce qui concerne les enfants au-delà de 3 ans, le lecteur est invité à se référer au référentiel psychopédagogique : Camus, P, Marchal, L. (sous la coor) (2007). *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité.* Bruxelles : ONE.

3 En accord avec les recommandations de l'OCDE, notamment *Starting Strong (I, II, III). Early Childhood Education and Care (2001, 2006, 2012)*, les milieux d'accueil disposent de documents de référence officiels qui donnent des orientations psychopédagogiques en vue de favoriser la réflexion sur les conditions de vie offertes aux enfants (0-12 ans), dans l'accueil des familles et d'un cadre pour penser l'accompagnement réfléchi des familles (Manni, 2002 ; Camus & Marchal, 2007 ; ONE, 2012). Ces référentiels sont les équivalents des curricula d'éducation sur la scène internationale (Rayna, 2014).

Conception des brochures « Repères »

Dès leur conception en 2004, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » ont cherché à soutenir les acteurs de l'accueil dans la rencontre des enjeux de qualité de services notamment celle exigée par le Code de qualité de l'accueil (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française, 2003). Dans cette réédition, la volonté a été d'approfondir chacune des orientations d'un accueil de qualité en ce compris celle de l'accessibilité, vue comme un de ses paramètres.

L'arrêté[4] du Code de qualité et de l'accueil est issu de la Communauté française de Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles). Il donne un cadre de référence commun à tous les professionnels de l'enfance accueillant des enfants entre 0 et 12 ans. Il fixe des objectifs d'une politique générale de l'enfance conçue pour promouvoir le bien-être et l'implication de tous. Il vise à garantir la continuité éducative, l'articulation théorie-pratique, l'implication des différents partenaires (professionnels, familles, agents ONE, chercheurs, communauté locale, ...).

L'arrêté « Code de qualité » prévoit que *le projet d'accueil soit élaboré en concertation avec le personnel du milieu d'accueil (Art.20, §2, 2022)*. Il s'agit ici de permettre l'explicitation et la confrontation de points de vue concernant les pratiques (les manières de faire et de penser) dans les différents moments d'accueil. Ce travail d'explicitation et de réflexion permet aux professionnels de prendre conscience de leurs pratiques, d'en percevoir le sens (ou les différentes significations) et leurs fondements, d'envisager d'autres possibles, de définir et co-construire un ensemble de pratiques permettant d'assurer plus de continuité pour l'accueil des enfants et de leur famille. Cette concertation permet également de faciliter la bonne compréhension et la mise en œuvre au quotidien des pratiques. Il importe que ce travail d'élaboration soit envisagé en lien avec des références fondées scientifiquement, en articulation avec les réalités de terrain, avec des perspectives d'évolution (des objectifs à travailler).

Le projet d'accueil est lui-même un document pour l'échange avec les familles : pour ouvrir le dialogue (quelles sont leurs attentes ? leurs craintes ?), leur permettre de se représenter comment le milieu d'accueil envisage l'accueil des enfants et de leur famille. Il est aussi une manière de préciser les dynamiques réflexives, les relations avec les partenaires du milieu d'accueil, ...

Au-delà de l'échange avec les familles, le projet d'accueil est aussi un outil qui fait l'objet de consultation avec elles (au plus tard dans l'année qui suit l'ouverture du milieu d'accueil et par la suite au moins une fois tous les cinq ans).

Des valeurs communes

Les différents textes du curriculum (référentiel psychopédagogique, Code de qualité, brochures « Repères ») s'appuient sur des valeurs fondamentales dans notre société par rapport au bien-être et à l'éducation des jeunes enfants, notamment dans la perspective de contribuer à la mise en œuvre de la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ». Parmi ces valeurs démocratiques, peuvent être citées la bientraitance, la continuité, l'équité, la participation, la solidarité et la citoyenneté.

4 À noter : La Communauté française est la première « région » d'Europe à avoir structuré un cadre pour soutenir les démarches d'amélioration de la qualité. La version du Code de qualité de l'Accueil de 1999 a été revue en 2003 et 2022 pour faciliter sa mise en œuvre concrète. Ce cadre a permis que toutes les structures d'accueil petite enfance disposent d'un projet d'accueil construit avec les professionnels de l'enfance pour tous les secteurs de l'accueil des enfants entre 0 et 12 ans.

Des repères pour donner du sens à l'action

Au-delà des intentions généreuses et des formulations potentiellement polysémiques, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » définissent 16 repères qui sont autant d'éléments à rencontrer pour **un accueil respectueux de chacun et tous les enfants et de leur famille.**

Ces repères sont organisés dans les trois brochures suivantes: "À la rencontre des familles", "À la rencontre des enfants", et "Soutien à l'activité des professionnel.le.s".

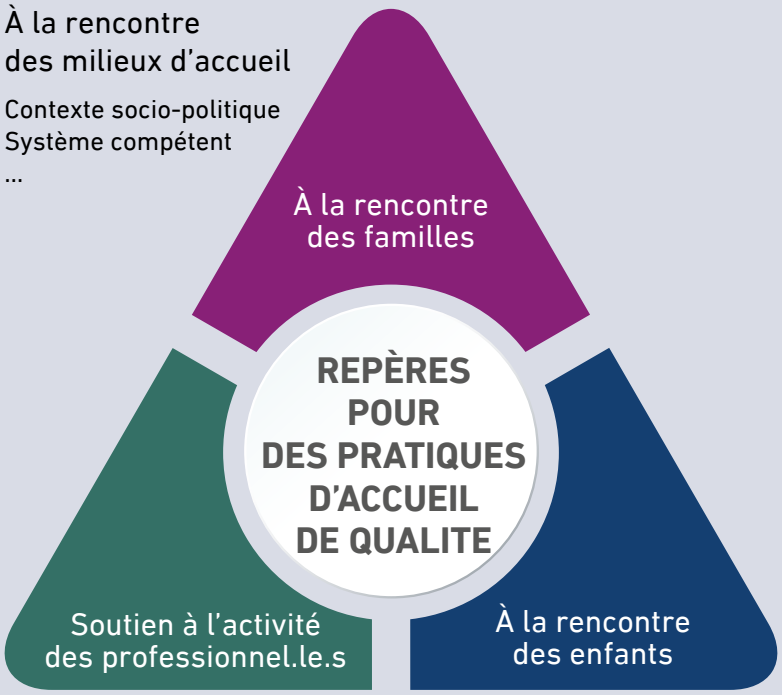

P23

Ces repères parlent des fonctions éducative et sociale des milieux d'accueil, des conditions nécessaires à travailler et à mettre en œuvre par chaque professionnel ainsi que par chaque équipe de professionnels. Ils donnent des lignes directrices, des orientations susceptibles de mobiliser les initiatives et les compétences de tous les acteurs concernés.

La présente édition conforte les éléments mis en avant en 2004 en les articulant aux questions d'accessibilité. Des notions transversales sont développées telles que la vision de l'Enfant compétent, les fonctions du milieu d'accueil, la notion de système compétent.

P25

DES REPÈRES ET LEURS CRITÈRES POUR (RE)-PENSER ET AMÉLIORER LES PRATIQUES

Les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » proposent plusieurs axes thématiques de réflexion. Elles sont conçues de manière à déterminer des **repères clairs et précis pour la réflexion sur les pratiques.** Elles constituent un canevas (une trame) de réflexion proposant des points essentiels à réfléchir seul.e ou en équipe, entre pairs, en équipe de professionnels, entre professionnels et familles, avec les stagiaires, avec les partenaires et les agents chargés de l'accompagnement des milieux d'accueil, … Les repères sont accompagnés d'une liste non exhaustive de critères visant à orienter la réflexion sur les pratiques.

Chaque repère est introduit par le sens qu'il prend pour l'action et les éléments qui le fondent. Il est ensuite décliné en critères qui envisagent différentes dimensions permettant de concevoir un accueil respectueux de chacun ; certains sont **accompagnés d'une étoile** pour donner une indication de priorité à de nouveaux milieux d'accueil.

En regard de chaque critère, des situations inspirantes, des extraits de la littérature, des questionnements sont proposés pour nourrir la réflexion, pour l'ancrer dans le réel. Ceux-ci permettent d'illustrer, de traduire le critère dans des « possibles concrets » ou encore dans le cheminement d'une réflexion d'équipe.

Avec l'introduction du Code de qualité, inscrivant dans la législation des orientations pédagogiques fortes pour un accueil de qualité, l'ONE a choisi une approche ouverte pour accompagner la qualité : les milieux d'accueil ont à leur disposition un socle de repères déterminés au regard des différents articles du Code et tenant en compte l'ensemble de la législation. Les professionnels, en travaillant régulièrement à partir de leurs pratiques, en étant confrontés aux questions posées par l'accueil de tous les enfants, peuvent ajouter d' « autres critères » : une place est prévue à cet effet. Cela participe à la réflexion sur ce qui fait « qualité »[5], sur l'évaluation des pratiques, sur les objectifs à développer.

Les repères sont interdépendants : dès lors, afin d'éviter les répétitions, le lecteur sera invité à consulter les autres repères qui sont associés à l'un d'entre eux (par exemple : le repère « Ajuster l'environnement matériel, les espaces intérieurs et extérieurs » et le repère « Donner à l'enfant une place active » sont étroitement liés). Cela se traduit par un renvoi au numéro du repère (ou à la page du texte) concerné, indiqué par l'icône suivante, à la couleur de la brochure : R/P…

5 Les situations vécues avec les enfants et les familles, des formations, des dispositifs réflexifs, des défis (déménagement, augmentation de capacité, …), le travail en réseau, … sont autant de sources permettant de repenser l'action, de questionner les pratiques, de travailler la cohérence et la continuité entre les accueillants.

DES ENJEUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Des enjeux (secret professionnel, langage, éveil culturel et artistique, acquisition du contrôle sphinctérien et accueil des stagiaires - tutorat) sont également développés en lien avec certains repères. Il est question de mettre un focus particulier sur des thématiques qui nécessitent des développements compte tenu des évolutions sociétales, de l'avancée des recherches ou encore de positionnements ONE.

Enfin, un accent tout particulier a été mis sur les dimensions relatives à l'accessibilité des milieux d'accueil qui rappelons-le est une des composantes de la qualité. Un repère spécifique concernant l'accessibilité primaire amorce la brochure « À la rencontre des familles ». De plus, des critères relatifs à l'accessibilité secondaire sont identifiés de manière spécifique grâce à l'icône suivante :

Des démarches pour soutenir une qualité effective

Analyser la qualité de l'accueil pour l'enfant, c'est d'abord avoir les conditions institutionnelles pour le faire (des professionnels formés, en nombre suffisant), pour ne pas travailler sans cesse dans l'urgence de l'action et avoir des temps réguliers pour penser en commun les pratiques. (Fontaine, 2010, p. 202)

Pour que les repères donnent du sens à l'action, il faut aussi qu'ils soient compris et intériorisés. Dès lors, l'appropriation de ces outils nécessite du temps, de la structure et des moyens (démarches/aller-retour).

S'appuyant sur des données de recherche dans différentes disciplines, les repères sont des balises, des garde-fous pour orienter le travail des professionnels et l'accompagnement par les agents ONE, car il importe de le rappeler « **toutes les pratiques ne se valent pas** » : elles doivent s'appuyer sur des connaissances validées ou expériencées qui ont du sens par rapport à la visée : assurer le bien-être et le développement des enfants accueillis.

Il ne s'agit donc pas de prescrire des pratiques mais de soutenir une dynamique d'élaboration collective basée sur l'auto-évaluation par le milieu d'accueil. Dans ce contexte, les normes (formations initiales et continues, taux d'encadrement, infrastructures et matériels, règles et recommandations relatives à la santé, à l'alimentation et autres dimensions réglementaires, ...) sont envisagées comme des paramètres qui participent à cette qualité d'accueil, toujours en évolution. L'accompagnement du développement de la qualité par les agents ONE s'articule autour de moments d'observation et d'évaluations négociées avec le milieu d'accueil.

En effet, l'ONE a fait le choix de promouvoir une qualité effective[6], c'est-à-dire une qualité qui se définit avec les différents protagonistes, qui s'appuie sur des connaissances scientifiques, des critères prédéfinis, le sens des normes et réglementations. Cela fait l'objet de démarches internes et externes au milieu d'accueil où les processus réflexifs et d'accompagnement sont centraux.

En vue de soutenir un développement de la qualité effective, il importe que chacun puisse expliciter ses critères, confronter différents points de vue (ceux des enfants, des professionnels, ceux des familles, ceux des chercheurs, des politiques ...) à propos des pratiques éducatives observées. Cela permet d'enrichir les critères soit par l'acquisition de nouveaux critères pour l'action, soit par leurs transformations, voire leur mise en relation.

Des critères prédéfinis sont « *proposés de façon à orienter le regard et l'analyse, à donner des balises. Ils sont toujours à ré-interroger à la lumière des situations concrètes, rencontrées sur le terrain et choisies comme objet d'observation de narration, d'analyse et puis d'évaluation* » (EADAP, 2011, p.6). Il s'agit ainsi d'articuler les effets

6 Pour plus de développement, voir Pirard, F. (2010). Pour une évaluation participative de la qualité effective de l'accueil, in Thollon-Behar, MP, *Qualité de l'accueil : quel défi aujourd'hui ?*. Toulouse : ERES - 1001 bb.

concrets, observés au niveau des enfants et de leur famille, de les mettre en relation avec les pratiques. Cela amène le questionnement, l'évaluation des attitudes et des conditions d'accueil mises en œuvre.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS TOUS LES CAS

En fonction des contextes, le travail d'équipe pourra prendre des formes différentes : il s'agira soit de réunir les conditions pour un travail collectif au sein du même milieu d'accueil ou entre plusieurs milieux d'accueil, ou encore de constituer des communautés de pratiques, des réseaux d'accueillants ou entre fonctions ou encore rassemblant des acteurs exerçant différentes fonctions. Ces lieux permettent d'échanger autour des pratiques, de les questionner, d'ouvrir de nouvelles perspectives. Pour les professionnels, ces espaces de réflexion contribuent à une autre perception et une meilleure compréhension de ce qui se joue dans un moment particulier de l'accueil : période de familiarisation, moments de vie, passage de groupe de vie, transitions quotidiennes ou vers un autre lieu de vie.

C'est aussi l'occasion de se saisir des réactions, demandes et questions amenées par les familles en vue d'ajuster ses pratiques et d'ouvrir un espace de dialogue avec elles.

L'enjeu est de fournir un accompagnement au développement professionnel continu : il s'agit par exemple de mettre en place un travail de réseau ainsi que des conditions permettant une décentration à propos des pratiques éducatives. Il s'agit a priori d'un travail qui se réalise hors de la présence des enfants. Ce travail peut se réaliser avec des acteurs internes et externes au milieu d'accueil. Il importe toutefois que le processus soit structuré notamment avec l'aide d'une personne chargée de son accompagnement disposant de connaissances approfondies en éducation et en accompagnement au changement. Elle est garante de construire un dispositif organisé avec un planning inscrit dans la durée, de tenir le fil, de recentrer les débats sur les sujets traités dans les différents projets. Il s'agit aussi de soutenir la réalisation de l'analyse dans les « détails », de l'étayer et d'évaluer les effets de celles-ci sur base d'observations, d'inciter à poursuivre la réflexion et la mise en œuvre. Cette démarche itérative et régulière favorise la construction de critères partagés et de savoirs professionnels. La démarche gagne aussi à « aider à regarder les enfants, les familles et les professionnels autrement », en incitant à observer, analyser et évaluer des séquences, des situations de la vie quotidienne apparemment banales ou qui semblent « ne plus questionner » et pourtant, qui sont potentiellement riches d'enseignement.

Enfin, il est aussi question de favoriser les relations entre les professionnels de terrain et les décideurs (PO, acteurs de la gouvernance, les politiques, ...) pour trouver des solutions appropriées aux problèmes de gestion et d'organisation.

UNE DIFFUSION ACCOMPAGNÉE

Dans cette perspective, la diffusion des brochures «Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » sera accompagnée de différents dispositifs qui seront proposés aux milieux d'accueil, en collaboration avec les agents ONE. Tous les milieux d'accueil sont invités à participer à ceux-ci et à continuer à s'impliquer dans une démarche de recherche : il s'agira de déterminer des objectifs, de se questionner, de s'informer (données de recherche, recommandations, échanges avec d'autres équipes, avec les familles, ...), d'observer, de tester et d'évaluer différentes pistes d'action en vue d'améliorer leurs pratiques quotidiennes.

La diffusion se réalisera également auprès des acteurs de la formation initiale et continue et vers les partenaires.

DES NOTIONS TRANSVERSALES EN LIEN AVEC LA QUALITÉ

L'accessibilité, paramètre essentiel de la qualité d'accueil

Comme le prévoit le Code de qualité, toutes les familles devraient avoir l'opportunité et non l'obligation, de permettre à leur enfant de fréquenter un milieu d'accueil. Cependant, les études le montrent, toutes les familles n'ont pas le même accès aux milieux d'accueil. Il est dès lors important que tous les acteurs concernés se mobilisent pour prendre leur part de responsabilité dans ce défi.

Si avoir recours à un milieu d'accueil doit rester une opportunité pour les familles, celui-ci doit réfléchir dans son projet d'accueil ces questions d'accessibilité. De fait, s'interroger sur les conditions d'accessibilité est un vecteur d'amélioration de la qualité. En étant ouvert à la diversité des familles quelles que soient leurs caractéristiques, le milieu d'accueil se donne l'occasion d'effectuer un travail de réflexion et le cas échéant, d'ajustement de ses pratiques au regard des demandes des familles. Dit autrement, réfléchir aux questions liées au « *qui accueille-t-on ?* » et surtout « *qui n'accueille-t-on pas et pourquoi ?* » a une répercussion sur le « *comment accueille-t-on ?* » et vice-versa.

En facilitant l'accès de toutes les familles, les professionnels sont confrontés à des questions nouvelles qui n'auraient pas été posées du fait de l'absence de ces familles.

Par exemple, ouvrir la porte à des parents qui ne parlent pas le français a pour effet, pour l'équipe, de travailler l'amélioration de la communication sous toutes ses formes au bénéfice des familles. Cela peut se traduire par l'utilisation de supports à la communication : photos de moments d'interactions adulte-enfant et entre enfants, de processus d'apprentissages de l'enfant, partage des images d'un livre que l'enfant apprécie particulièrement, …

Les recherches internationales montrent que grâce aux situations inédites amenées par **la diversité des familles** dans la formulation de leurs besoins ou de leurs attentes, l'équipe du milieu d'accueil remet ses pratiques au centre de la réflexion, cherche les pistes pour ajuster, voire innove. Le cas échéant, ce travail gagne à associer toutes les parties concernées de manière à augmenter la qualité d'accueil.

> ***Une des options fondamentales que nous avons privilégiée dans l'approche de la prise en compte de la différence, c'est de la considérer comme l'une des modalités de l'individualisation. Accueillir les enfants, quel que soit le type de milieux d'accueil, c'est considérer chaque enfant comme une personne unique, apprendre à le connaître dans ses particularités et ajuster son comportement en fonction de ses caractéristiques, de ses forces et de ses éventuelles fragilités. De la même manière les parents sont considérés comme des parents, avec leurs appartenances culturelles, leurs registres particuliers et leurs difficultés de vie éventuelles.*** (ONE-Fonds Houtman, 2002, p.148)

Les dispositions prises qui découlent de la considération de ces situations peuvent être utiles pour toutes les autres situations rencontrées au quotidien. Elles favorisent, auprès des professionnels, une co-construction de sens partagé et conscientisé et leur permet de dégager des nouvelles perspectives de travail.

Ainsi, les familles qui fréquentent un milieu d'accueil, avec leur parcours de vie, leurs demandes particulières, leurs spécificités, contribuent à la dynamique réflexive des professionnels. Cela pourrait remettre en question des orientations prises dans le projet d'accueil (par exemple, les pratiques liées au sommeil), ou lorsqu'un parent amène un jus d'orange frais pressé le matin (pratique familiale qui interroge la norme diététique), ou en arrivant « alors que l'activité grain de riz a déjà débuté » (organisation du milieu d'accueil, horaire, …).

Ces questions d'amélioration de la qualité par la prise en compte des besoins des familles se jouent une fois que les familles ont franchi le seuil du milieu d'accueil, mais également en amont, avant qu'elles ne soient là. Ayant un enfant en bas âge, elles sont, en effet, susceptibles de recourir au service proposé. Les professionnels peuvent faciliter l'accès de leur milieu d'accueil à toutes les familles, les inviter à « pousser la porte », en se rendant visible et allant à la rencontre de familles et de l'environnement proche.

R1 R16

QUE RECOUVRE LE TERME « ACCESSIBILITÉ » ?

La notion d'accessibilité, comme beaucoup d'autres notions (qualité, participation, ...), peut recouvrir plusieurs significations. L'approche choisie par l'ONE pour lui donner des contours s'appuie sur les résultats de recherches. Deux approches sont conjuguées : la première envisage une interaction étroite entre les prestataires de services et les familles dans la trajectoire lors d'une recherche d'un milieu d'accueil. La seconde adopte une approche qui s'inscrit dans une temporalité : ce qui se joue avant l'entrée en milieu d'accueil et après l'entrée. Si les deux approches s'entrecroisent et partagent des éléments communs, elles méritent d'être présentées ici.

Une interaction étroite entre les prestataires de services et les familles

La première approche[7] considère que l'accès à un service résulte de l'interaction entre, d'une part, des fournisseurs de services (milieux d'accueil et, plus largement, le système d'éducation et d'accueil du jeune enfant) et, d'autre part, des familles (et communautés). Elle met en évidence que les caractéristiques tant des familles que des milieux d'accueil sont déterminantes.

Dans son contexte propre, le fait qu'une famille puisse recourir (ou non) à un service d'accueil peut s'expliquer non seulement par le choix des familles à y recourir ou non mais aussi par un certain nombre de contraintes et de désavantages structurels. Dès le moment où elle a l'intention de recourir à une structure d'accueil jusqu'au moment où l'enfant est effectivement accueilli, la famille poursuit une trajectoire où elle est confrontée à plusieurs caractéristiques de l'accessibilité du milieu d'accueil.

Est-ce que le milieu d'accueil :

- peut répondre à ses besoins en termes d'horaires d'accueil, de modalités de contact ?
- propose des places accessibles au niveau géographique ? Peut-on l'atteindre au moyen de transports en commun ?
- met des actions en place pour intégrer les critères de priorité, au-delà du respect de l'ordre chronologique d'inscription? Y a-t-il des places disponibles au moment où le parent souhaite en mobiliser une ?
- est abordable financièrement ? Est-ce que la participation financière des parents ne constitue pas un frein ?
- ...

7 Vandenbroeck & al., 2013.

Des enjeux qui émergent de manière différenciée dans la temporalité du parcours des familles

La deuxième[8] approche questionne la notion d'accessibilité dans la temporalité du parcours de la famille (depuis l'idée de confier son enfant jusqu'à l'entrée dans le milieu d'accueil). Il s'agit d'aspects auxquels être attentifs afin d'aller à la rencontre des familles, ainsi que ceux qui sont nécessaires à mettre en œuvre une fois la famille accueillie.

a) L'accessibilité dite primaire

L'accessibilité primaire, appelée aussi « accessibilité devant la porte » renvoie au premier contact des familles avec le milieu d'accueil et la connaissance de son existence. Elle englobe des facteurs géographiques, culturels, sociaux et financiers qui facilitent ou entravent l'accessibilité des services et s'approche ainsi de la notion d'égalité des chances ; en ce sens, elle est indispensable mais ne suffit pas pour gommer les inégalités d'utilisation et garantir que tous les enfants tirent un bénéfice optimal de la fréquentation du milieu d'accueil et ce, indépendamment du statut socio-économique de leur famille.

- Quelles sont les familles au niveau local susceptibles d'avoir besoin de recourir aux services ?
- Comment veiller à ce que les enfants puissent bénéficier, si leurs parents le souhaitent, d'un lieu éducatif complémentaire à la famille ?
- ...

Dans ce cadre, il est essentiel d'assurer la diffusion d'informations et de la sensibilisation des services « *à propos de leur disponibilité, leur localisation, leur prix, leur utilité et des attentes qu'ils peuvent satisfaire* » (*Laevers & Humblet, 2013, p.4*).

Dès lors, les milieux d'accueil gagnent à se rendre visibles et lisibles de manière à permettre l'accessibilité et l'ouverture à toute famille, qu'importe sa situation, qui aurait besoin de ses services. Notamment en informant clairement des critères de priorité à l'inscription ou encore en prenant des mesures favorables à l'accès.

Cela demande, de la part du milieu d'accueil de faire connaitre son projet d'accueil auprès de différents partenaires du réseau. Ceux-ci pourraient relayer les informations auprès de familles qu'ils côtoient. R16

Bien qu'aucune place ne soit disponible, c'est aussi accorder du temps aux parents en demande d'information en, par exemple, leur laissant l'espace de parler de leurs attentes et de poser leurs questions.

Aller à la rencontre des familles est essentiel. Il convient cependant de ne pas négliger le travail complémentaire demandé au milieu d'accueil, à celui qu'il effectue déjà au quotidien dans l'accueil des enfants. Entrer dans des démarches d'analyse des besoins de la population locale demande des ressources complémentaires et surtout d'être formés et accompagnés pour ce faire. Il est à noter également que même si la finalité est de permettre aux enfants de fréquenter un milieu d'accueil, les milieux d'accueil ne peuvent pas nécessairement offrir cette opportunité étant donné qu'ils disposent d'une quantité limitée de places.

En revanche, les milieux d'accueil peuvent prendre des mesures pour que l'ensemble des demandes soit traité de la manière la plus équitable possible, qu'ils y donnent une suite favorable ou non.

b) L'accessibilité dite secondaire

L'accessibilité secondaire, appelée également « accessibilité derrière la porte », renvoie à la qualité du service, aux pratiques professionnelles d'accueil mises en œuvre au quotidien, une fois les enfants effectivement accueillis. Cet accès implique une grande qualité de relation des professionnels avec les parents et les enfants accueillis.

8 Laevers & Humblet, 2013.

Dès les premiers moments d'accueil, il importe de maintenir un espace d'échange avec les familles de sorte que toutes les questions puissent être posées mais également dans le cas où des malentendus, des perceptions différentes puissent être discutés de manière sereine.

La pertinence du service rendu leur permet, une fois le seuil du milieu d'accueil franchi, d'y rester et de s'y investir. Il est essentiel que les familles se sentent et soient les bienvenues au quotidien.

- Quelles sont les conditions mises en place pour refléter la diversité de la société dans le milieu d'accueil (aménagements, objets mis à disposition, prise en compte de la diversité des familles (culturelle, sociale, ...)) ?
- Que met le milieu d'accueil en place pour que les enfants et leur famille soient, se sentent accueillis quels que soient les moments de l'accueil dès la première rencontre, tout au long du séjour et quelles que soient leurs particularités ?

Il n'en reste pas moins que les éléments de définition proposés ici restent, d'une certaine manière, insatisfaisants parce qu'ils ne prennent pas suffisamment en compte **le contexte** dans lequel la réflexion s'effectue, c'est-à-dire celui de pénurie de places. Dans ce type de contexte, des effets peuvent jouer significativement sur le recours ou non des familles à un milieu d'accueil. Des recherches[9] soulignent que certains parents, par « choix personnel », envisagent de ne pas utiliser le service avant l'âge d'un an ou encore disposent de la possibilité de réduire leur temps de travail/ de prendre un congé parental pour prendre soin de leur jeune enfant ou encore certains parents, par « *civisme* », font le choix de ne pas utiliser le service, le laissant ainsi accessible à d'autres familles qui « *en auraient davantage besoin* », ...

Il s'agit également de veiller à rendre possible le premier contact avec la famille. Des stratégies gagnent à être mises en place pour ce faire. « *Il ne suffit pas d'ouvrir la porte* » (CRESAS, 1991). L'accueil devrait être une proposition « à part entière » pour l'enfant et sa famille et jamais une « faveur ». Comment le milieu d'accueil mène une réflexion par rapport à ces deux dimensions de manière à maintenir une ouverture à toutes les familles dans leur diversité ? En effet, il arrive, par exemple, qu'il soit imposé, sans dialogue préalable, aux parents d'un enfant en situation de handicap de fréquenter le milieu d'accueil certains jours de la semaine : quand il y a moins d'enfants accueillis ou à des tranches horaires déterminées de la journée. Ce qui rend inéquitables les conditions d'accueil au regard des possibilités des autres familles. Comment veille-t-on à ce que chacun se sente le bienvenu, entendu et accueilli dans le respect et la prise en compte de toute sa diversité ?

L'ACCESSIBILITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS ?

Le positionnement de la société par rapport à l'accueil de tous sans restriction est affirmé dans le cadre réglementaire depuis la parution du décret portant création de l'ONE (2002), notamment de ses principes d'action, et de l'arrêté « Code de qualité ».

L'approche d'accessibilité généralisée ou « universaliste » est définie dans le référentiel :

> ***« En ce qui concerne la problématique de la diversité des cultures, notre approche privilégie une option 'universaliste' qui met l'accent sur la richesse des échanges entre les groupes sociaux et entre les enfants différents. »*** **(ONE-Fonds Houtman, 2002, p.12)**

Se positionner pour l'accessibilité universelle implique de veiller à ce que toutes les familles aient l'opportunité d'avoir accès aux services. Cette préoccupation est d'autant plus fondamentale quand on sait qu'une frange de la population qui vit des situations particulières y est sous-représentée.

Les raisons qui les éloignent des services sont diverses : manque d'informations au sujet des missions des milieux d'accueil et du service qu'ils peuvent rendre, représentations erronées des familles par rapport à la possibilité d'avoir accès, mais aussi le sentiment de ne pas être concernées par la proposition d'accueil, ...

Aussi, il incombe au service public de fournir aux familles par différents canaux des informations claires et complètes concernant les possibilités d'accueil de leur enfant et de rendre l'accès plus équitable (augmentation du nombre de places d'accueil, inscription centralisée, ...). En disposant de toutes les informations nécessaires, ce choix de recours ou non peut se faire de manière plus éclairée.

9 Notamment la recherche NOUR : Bonnetier, C., Degavre, F. & Wagener, M. (2022). *Non recours aux services d'accueil temps libre et aux milieux d'accueil de la petite enfance de l'ONE, rapport de recherche commanditée par l'ONE.* Bruxelles : ONE.

Parler concrètement du fait **d'accueillir tout le monde,** quelles que soient les spécificités, peut révéler des freins, des a priori au départ des représentations de chacun. L'accueil de toutes les diversités amène les professionnels à se centrer sur ce qu'ils font et à se poser la question : **de quoi avons-nous besoin en tant qu'équipe / ai-je besoin en tant qu'accueillant.e pour accueillir cette famille en particulier ?**

P25

Cependant, favoriser l'accessibilité n'appartient pas qu'au personnel d'accueil des enfants. Dans un système compétent, c'est l'affaire de tous !

Aborder les questions d'accessibilité ne permet pas en soi de *lutter contre les mécanismes sociaux qui créent la pauvreté.* Le rôle de contribution que les milieux d'accueil peuvent apporter est d'offrir un lieu **de qualité** pour que tous les enfants, quelles que soient leurs particularités, puissent faire des apprentissages (informels). En ce sens, en permettant l'accès à des ressources de service public pour réaliser ces apprentissages (découvertes, interactions, ...), les milieux d'accueil contribuent à leur manière à la lutte contre la pauvreté.

VERS UNE MIXITÉ SOCIALE

Des chercheurs soulignent le côté essentiel de maintenir la mixité sociale dans les lieux d'accueil de la petite enfance, premier espace public où les enfants ainsi que leurs parents peuvent apprendre progressivement à vivre ensemble dans des espaces partagés.

On a vu, en Flandre, la mise en place d'initiatives pour les familles précarisées exclues des crèches. Mais cela pose plusieurs problèmes : d'abord, les familles se retrouvent entre elles. L'autre problème encore plus grave est que les autres crèches rejettent ces familles en disant « des structures existent pour vous ». L'accès à ces crèches est alors rendu encore plus difficile. Les Pays-Bas ont carrément un système à deux vitesses : des crèches pour les gens qui travaillent et des crèches pour les familles précaires. Cette ségrégation n'est pas sans effet sur le développement des enfants. (Vandenbroeck, 2020, p.17)

Mener une politique locale visant la plus grande mixité sociale possible en donnant l'opportunité à toutes les familles vivant à proximité du milieu d'accueil peut être vecteur d'un maintien de la qualité. Il importe que ces familles aient la possibilité d'avoir accès à des lieux pour se croiser, apprendre à se connaitre et avoir l'occasion d'échanger sur leur préoccupation commune : celle d'être parent.

Le fait de se côtoyer de manière régulière initie, entre les familles, le dialogue et favorise le vivre ensemble dans une perspective démocratique où chacun est considéré comme d'égale valeur et pouvant apporter sa pierre à l'édifice sociétal.

Une vision de l'enfant : un pari positif

Nous ne nous souvenons pas de ces premières années de notre vie mais nous ne les avons pas oubliées. Elles sont engrammées via les sensations, les perceptions, les émotions dans une mémoire du corps, de l'imaginaire, une mémoire vivante qui se reconfigure au fil du développement et des expériences vécues tout au long de l'existence. Dans cette mémoire de l'amnésie infantile sont engrammées les façons dont nous avons été portés, les voix et la manière d'être là de ceux qui nous ont parlé, bercés, ont chanté ou grondé, indexés d'effets bénéfiques ou maléfiques. (...) C'est ainsi que le petit enfant est baigné dans tous les signifiants d'une relation mais aussi d'une société et d'une culture. C'est à travers les maternages, les rythmes et modes de vie, les objets, les rituels que l'enfant absorbe et retraite l'histoire, la culture, la société dans laquelle il se trouve. (Giampino, 2017, pp 78-79)

L'immaturité physique et psychique du tout-petit donne la mesure de la responsabilité des adultes qui prennent soin de lui. L'environnement relationnel, les soins prodigués, l'intégration dans la communauté humaine, les propositions d'expériences de vie, sont autant d'axes qui invitent au respect de son rythme propre de développement, de ses capacités en évolution et à favoriser toute forme de participation qui lui permette de devenir sujet à part entière.

Avant d'aborder les repères, il s'agit de proposer une vision de l'**Enfant compétent**. Assumer cette vision, c'est prendre en compte toute la complexité de son cerveau en devenir, son potentiel de développement et son tempérament, ainsi que tout l'environnement qui le compose (notamment familial).

La connaissance de son histoire de vie et l'observation fine de son développement ne visent pas à le classer dans une case particulière ou à le comparer aux autres ; elles sont des démarches essentielles qui permettent d'ajuster les pratiques, pour chacun et tous les enfants.

L'ENFANT COMPÉTENT, ACTIF ET AGENT DE SA PROPRE VIE

La vision de l'enfant développée au travers des brochures repères s'appuie sur les connaissances importantes des dernières décennies notamment par rapport aux compétences précoces de celui-ci.

C'est une vision d'un enfant « actif » et capable d'interagir avec les autres, compétent (Stern, Brazelton, ...), participant (chez les sociologues de l'enfance), citoyen (Children's perspectives) qui amènent à « *repenser l'éducation des jeunes enfants* » (Brougère & Vandenbroeck, 2007).

L'enfant, quelles que soient ses spécificités, est vu comme « riche », « explorateur », « agent de sa propre vie », pouvant interagir avec son environnement ... (voir notamment les apports de l'approche développée par Loris Malaguzzi, Reggio Emilia, Italie, In Edwards et al., 2013).

Il s'agit avant tout de reconnaitre l'ENFANT, dans ses appartenances multiples qui constituent son identité (fille, garçon, qui vit dans une cité, dans une maison, en ville, à la campagne, dans une famille grande ou petite, homoparentale, monoparentale, recomposée, quelles que soient sa culture, sa langue, ses origines) et également dans toute sa complexité, sa richesse, ses intérêts.

Dès lors, personne ne peut être réduit à un aspect de son identité.

Cet enfant bénéficie des droits de l'enfant (éducation, accès, protection, participation, ...) dont il découvre progressivement l'exercice. Sa parole et son vécu ont de la valeur. De par la place laissée à ses initiatives, il influence par ses actions concrètement les moments de vie (repas, temps d'accueil, choix du matériel, ...), pour autant que l'adulte les regarde comme des intentions positives de participation. Ainsi, l'enfant fait l'expérience d'être un membre à part entière de la communauté.

L'ACCENT SUR LES COMPÉTENCES PLUTÔT QUE SUR LES MANQUES

L'enjeu est de faire, AVEC et POUR TOUS les enfants, du milieu d'accueil un espace de vie ouvert à tous, où chacun peut prendre part à la vie collective. Cela demande une reconnaissance et une prise en compte de l'altérité, de développer une **approche éducative mettant l'accent sur les compétences, les différentes identités et les potentialités** de tous les enfants et de leur famille, ainsi que celles des professionnels de l'enfance.

Cette approche par la reconnaissance de tout ce qui fait chaque personne (ses compétences) se démarque d'une approche centrée sur les déficits, qui met l'accent sur les manques ou les déficiences à compenser par des actions ciblées, en considérant que l'identité de l'enfant se réduit à ce manque.

Dans la perspective de l'inclusion, la notion de compétence est centrale.

Les professionnels sont au clair avec leur mission d'accueil qui consiste à garantir des conditions d'accueil de qualité valables pour TOUS : cela se traduit par le développement de compétences liées à l'observation, la relation avec les familles, le travail en équipe, en réseau, ...

L'accompagnement ou la prise en charge de l'enfant ainsi que les relations avec les familles sont orientés selon la perception et la vision des professionnels face à une différence : est-ce vu comme une difficulté ou une problématique vécue par un enfant (exemples: déficience, langue ou culture différente, ...) ? Ou est-ce envisagé de manière globale en considérant aussi les compétences / possibilités ?

Au travers du tableau ci-après, les pratiques peuvent être lues selon la ou les représentations dominantes concernant soit l'enfant, la famille, le professionnel... Les professionnels gagnent à regarder « ce qui se trouve dans l'ombre » pour développer une vision plus large de l'enfant et de sa famille et pour mobiliser des opportunités plutôt que de « figer une situation ».

IMAGE	Centrée sur une particularité (déficience, traits de la personne, caractéristiques personnelles ...)	Centrée sur les compétences
DE L'ENFANT	Accent mis sur un aspect considéré comme un « manque » chez l'enfant ... Comment le normaliser au plus vite ?	Accent mis sur les compétences de l'enfant quelles que soient ses particularités. Il s'agit d'un enfant avant tout (diversité) qui a des droits de l'enfant (éducation, accès, ...).
DES PARENTS	Dépossédés - invités à suivre les conseils.	Experts de leur enfant - au centre du réseau qui s'établit pour prendre soin de leur enfant.
DES PROFESSIONNEL-LE-S	Des spécialistes de la problématique de l'enfant. Doivent avoir recours à des connaissances et compétences spécifiques pour prendre en charge la particularité (déficience, langue, situations de vulnérabilités, ...).	Des professionnel-le-s de l'accueil, formés pour accueillir chaque enfant et sa famille. Leur mission : garantir des conditions d'accueil de qualité valables pour toutes les familles comme elles sont (observer, entrer en relation avec les familles, travailler en équipe, en réseau, ...).

Passer d'une approche centrée sur la particularité à une vision de l'accueil de tous centrée sur les compétences.

Source : Vandenbroeck et al., 2010.

Des partenaires autour de l'enfant

DES PROFESSIONNELS ATTENTIFS AU RESPECT DES RYTHMES

Considérer l'enfant comme compétent, c'est tout d'abord respecter ses rythmes au quotidien et de développement. Cet enfant, compétent même si immature, dysharmonique dans son développement mais en pleine expansion, nous invite à penser l'espace dans lequel il évoluera. Dans ce contexte, connaitre son développement, son histoire de vie, sa famille, permet au professionnel d'ajuster sa pratique.

Respecter son rythme offre à l'enfant l'expérience, toujours résiliente, d'être considéré comme un sujet à part entière, capable de communication et d'interaction, chargé d'intérêt et de curiosité. Il convient de veiller aux conditions d'accueil, d'aménager des propositions ajustées pour qu'il puisse se mouvoir en sécurité et avec bien-être. Ne pas respecter ses rythmes quotidiens et de développement, c'est le bousculer, le forcer à investir tout son élan de vie dans une recherche d'équilibre et de sécurité interne. L'enfant risque alors d'être mis en situation d'échec, ce qui impacte son sentiment de compétence et son estime de soi naissante.

Un enfant compétent questionne forcément l'adulte, le professionnel : chaque enfant l'est de façon singulière. D'où l'intérêt de l'**observation** fine des enfants pour les connaitre dans les détails pour ce qu'ils sont et non dans une projection de l'adulte concernant qui ils pourraient ou devraient être.

> *Dès le début de sa vie, le jeune enfant apparait comme co-constructeur, de connaissances, de culture, et de sa propre identité (...). Il est compris comme un sujet unique, complexe et singulier. Cette construction produit un enfant qui, selon Malaguzzi, est « doté d'un riche potentiel, fort, puissant et compétent ».* (Dahlberg & al., 2013, p.102)

En effet, le tout-petit a besoin de l'adulte pour exercer sa compétence ! Il apparait pertinent ici de reprendre les quatre fondements du « prendre soin » de Pikler comme des conditions favorables au développement de ce sentiment de compétence chez le bébé, socle de l'estime de soi (Appell, 2019) :

- Vivre et expérimenter une relation chaleureuse avec la personne qui s'occupe de lui (et qui se montre fiable et disponible).
- Ressentir un bien-être corporel, un confort physique qui lui permet d'être plus réceptif et prendre part au monde qui l'entoure.
- Expérimenter une motricité libre dans un environnement adapté.
- Être soutenu dans la découverte progressive de soi, du monde et des autres en étant respecté dans son rythme.

Le pouvoir d'action du professionnel réside alors à agir sur l'environnement (dont il fait partie intégrante aux yeux de l'enfant), en soutenant les intérêts, les possibilités de l'enfant plutôt qu'en poussant les apprentissages et adaptations à l'environnement.

L'adulte devient moins soucieux quant aux âges d'acquisition des grandes étapes et donne plus facilement du temps au bébé. Il est ainsi mieux à même d'éviter les risques potentiels de sur-stimulation et s'appuie plus aisément sur l'élan profond, spontané, inné de l'enfant qui voudrait tout essayer par lui-même. (Appell, 2019, p.82)

De la sorte, le professionnel se rend disponible pour accompagner les découvertes de bébé et renonce à lui apprendre... Car en le laissant agir par lui-même, le bébé apprend à apprendre, de façon spontanée, et agit comme un scientifique (essais-erreurs, vérification des hypothèses, répétitions) !

Au-delà de l'accompagnement spécifique d'un enfant en particulier dans les différents moments de vie, la place de la collectivité est aussi interrogée : d'une part, quels en sont les bénéfices ? Comment peut-elle être une ressource ? D'autre part, comment aménager les moments où elle est un frein pour l'enfant générant de la fatigue, de la confrontation à des situations qui ne sont pas ajustées aux capacités du tout-petit?

Les professionnels de l'accueil mobilisent tout au long de l'accueil des enfants et des familles des compétences professionnelles de haut niveau à la fois sur les plans organisationnel, relationnel et réflexif. Souvent méconnues ou invisibles, ces compétences se déploient à la fois dans l'ajustement des situations au quotidien et lors des échanges interprofessionnels ainsi qu'avec les familles. Dès lors, il est important de soutenir des démarches de documentation permettant de les rendre visibles aux yeux de tous (professionnels y compris). R14

DES FAMILLES

L'accueil des enfants implique de prendre en considération les familles qui les confient, de construire et d'entretenir un lien de confiance avec elles, de rendre compte de ce que l'enfant vit dans le lieu d'accueil, d'écouter leurs préoccupations, leurs attentes. Toutes les familles ont droit au respect et à une attention particulière, quelles que soient leurs caractéristiques.

Les pratiques éducatives peuvent être différentes à la maison et dans le milieu d'accueil pour autant que, des deux côtés, on reconnaisse l'autre comme compétent dans et pour son champ. Ce qui importe, c'est que l'enfant sente que ses parents et la professionnelle qui s'occupe de lui sont en accord sur sa présence à la crèche, sur ce qu'il y vit, sur une préoccupation commune de son bien-être. (ONE-Fonds Houtman, 2002, p.58)

Partie II

DÉCOUVREZ LE FILM SUR LE SITE DE L'ONE

UN MILIEU D'ACCUEIL : UNE MISSION ET DES FONCTIONS

En se référant à la législation, un milieu d'accueil de la petite enfance est défini comme « *la prise en charge professionnelle d'enfants, depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux.* » (Décret, 2019)

Selon les périodes, il est à noter que les attentes sociétales à l'égard des milieux d'accueil ont varié et le peuvent encore : il arrive même que des nouvelles missions soient parfois « attribuées » ou « attendues » sans qu'il y ait eu un consensus. Citons par exemple, le souhait régulièrement entendu d'en faire une communauté, un espace public qui pourrait être investi par différents professionnels pour différentes missions, ou encore au nom d'une égalité des chances, il serait recommandable qu'ils soient prioritairement destinés à tel public, ou encore comme lieu de « repérage », ... Cette manière d'envisager les rôles et fonctions du milieu d'accueil questionne son essence même, son projet, mais aussi les moyens mis à disposition.

Un milieu d'accueil ayant une triple fonction

Le milieu d'accueil est un lieu, pris en charge par des professionnels de l'enfance et où les enfants sont accueillis en dehors de la présence de leurs parents. Cette spécificité exige de mettre des conditions d'accueil tout à fait particulières prenant en compte cette dimension d'absence provisoire parentale.

Cependant, en à peine quelques années, les attentes par rapport aux milieux d'accueil ont changé. Alors qu'hier, la focale était mise principalement sur le service à rendre aux parents qui travaillent (fonction économique), aujourd'hui, l'attention est également mise sur d'autres aspects : le droit des enfants, mais également le soutien à la parentalité et l'accompagnement des familles.

Dès lors, par la confrontation aux différents contextes, aux familles dans toute leur diversité, signes d'une évolution de la société, le milieu d'accueil remplit différentes fonctions : économique, éducative, sociale.

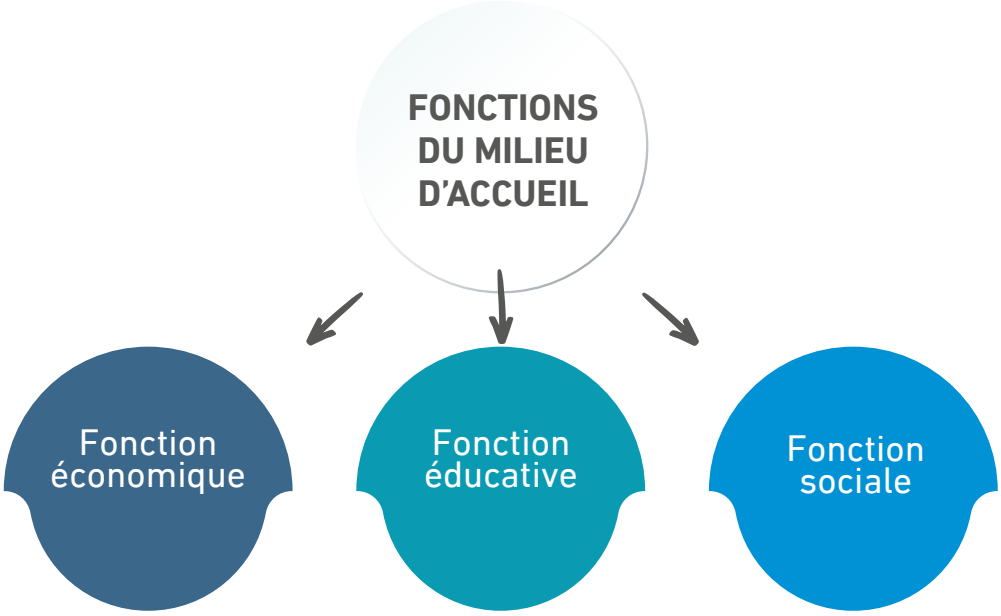

Une fonction économique

Pendant une longue période et aujourd'hui encore, la fonction économique qui consiste à offrir une possibilité de garde pendant que les parents travaillent ou suivent une formation, a largement prédominé, en permettant à la fois aux hommes et aux femmes de concilier leurs responsabilités de parents et leur vie professionnelle. Cela concerne aussi les personnes sans emploi qui cherchent du travail et ont de réelles difficultés à concilier leur vie familiale et la recherche d'un emploi. De plus, quand elles ont la possibilité d'intégrer un emploi, elles ne disposent pas de solution pour l'accueil de leur jeune enfant. Cela concerne aussi les employeurs et les autorités politiques : l'accès à une structure d'accueil est indispensable pour soutenir un taux d'activité important au niveau du marché du travail.

En créant des places d'accueil, on soutient l'emploi dans d'autres secteurs.

A noter : Il existe une disparité entre les familles au niveau de la fonction économique. Les familles dont les mères disposent d'un haut niveau d'étude (enseignement supérieur) sont mieux représentées dans les milieux d'accueil. Parmi les facteurs influençant la faible représentation de certaines familles, il semble que les parents moins qualifiés, et singulièrement les mères, bénéficient de moins de revenus et sont souvent employés dans des métiers dont les horaires peuvent être davantage irréguliers (intérim, horaires décalés ou coupés ...). Ces situations impactent directement leurs besoins de garde.

Une fonction éducative

Les milieux d'accueil sont également considérés comme des lieux éducatifs potentiels qui peuvent contribuer, dès la plus tendre enfance, à une égalité des chances et une réalisation des droits fondamentaux des enfants comme l'éducation.

En effet, l'éducation pour les enfants ne commence pas à l'école, mais dès le plus jeune âge, au travers des expériences qu'ils font dans tous les lieux d'apprentissages informels : explorer, découvrir, manipuler, imaginer, vivre ensemble. L'objectif n'est pas d'inscrire les enfants dès le départ dans une logique de performance, de compétition, d'acquisition de savoirs (scolaires) ou de résultats à atteindre, mais dans des lieux où ils peuvent apprendre des situations, établir des relations constructives, se développer harmonieusement, construire progressivement leur identité. Des lieux, où il fait tout simplement « bon vivre ».

Une fonction sociale

Au travers de la fonction sociale, le milieu d'accueil veille à assurer une égalité des chances pour contribuer à rencontrer des enjeux d'équité, de non-discrimination et de justice sociale par rapport à l'utilisation des services publics (pour tous), ainsi que dans des situations sociales particulières (mandat SPJ[10]).

En parallèle, il offre un accompagnement et permet l'implication des parents. Cela nécessite cependant de mettre en œuvre des conditions qui rendent possible des échanges entre les parents, ce qui peut se traduire par le fait de créer des espaces (temporels, spatiaux...) où des échanges sont possibles et de soutenir les interactions entre les parents de manière informelle.

Il y a alors lieu de prendre en compte la fonction de lien social des milieux d'accueil : ils peuvent être des lieux où se tissent des liens sociaux entre parents et entre parents et professionnels. Ces liens qui parfois perdurent au-delà de l'accueil, peuvent créer un réseau social durable.

Une structure d'accueil qui prend à cœur sa fonction sociale développera donc une politique d'accessibilité (visibilité de son projet) et de participation active des usagers et des citoyens.

En prenant ces trois fonctions en considération, le milieu d'accueil gagne à les équilibrer dans la manière dont il rencontre sa mission de base. Il importe également que ces fonctions ou l'une de ces fonctions ne deviennent pas une mission prioritaire.

Un équilibre à rechercher entre ces trois fonctions

Pour les milieux d'accueil, assurer ces trois fonctions peut également engendrer certaines tensions. Par exemple :

- Répondre aux besoins d'accueil flexible des parents (fonction économique) peut entrer en contradiction avec les objectifs éducatifs visés pour l'accueil de jeunes enfants dont on connaît les besoins de stabilité, de continuité et de repères sécurisants dans l'environnement (fonction éducative).
- Un milieu d'accueil a un projet spécifique visant l'insertion socio-professionnelle ou l'alphabétisation (fonction sociale). Dès lors, il ajuste ses horaires aux périodes d'indisponibilité des parents et n'accueille pas les enfants durant les vacances d'été car les parents ne sont pas en formation (fonction économique). Cela impacte également la continuité (fonction éducative) dans l'accueil des enfants, surtout pour les plus vulnérables.

Par ailleurs, la nécessité d'assurer ces trois fonctions a aussi un impact important sur la réflexion menée sur la formation initiale et continue et l'encadrement des équipes professionnelles : comment préparer à ces trois fonctions ? Quelles compétences doivent être développées pour répondre à cette exigence ?

10 Service de la protection de la jeunesse

Un système compétent

Chaque professionnel est invité à se questionner, à repenser sa pratique, à être un « praticien réflexif » (Schön, 1983). Le travail en équipe ou en formation permet d'approfondir le projet du milieu d'accueil.

Ces actions s'inscrivent dans **un système compétent :**

Le système compétent est celui qui se développe à travers des relations réciproques entre les individus, les équipes, les institutions et le contexte sociopolitique plus large. Un système compétent se caractérise principalement par la manière dont il soutient les individus dans la réalisation de leurs capacités à élaborer des pratiques responsables et sensibles qui répondent aux besoins des enfants et des familles dans des contextes sociétaux en voie de changement rapide. (Peeters & Vandenbroeck, 2012, p.80-81)

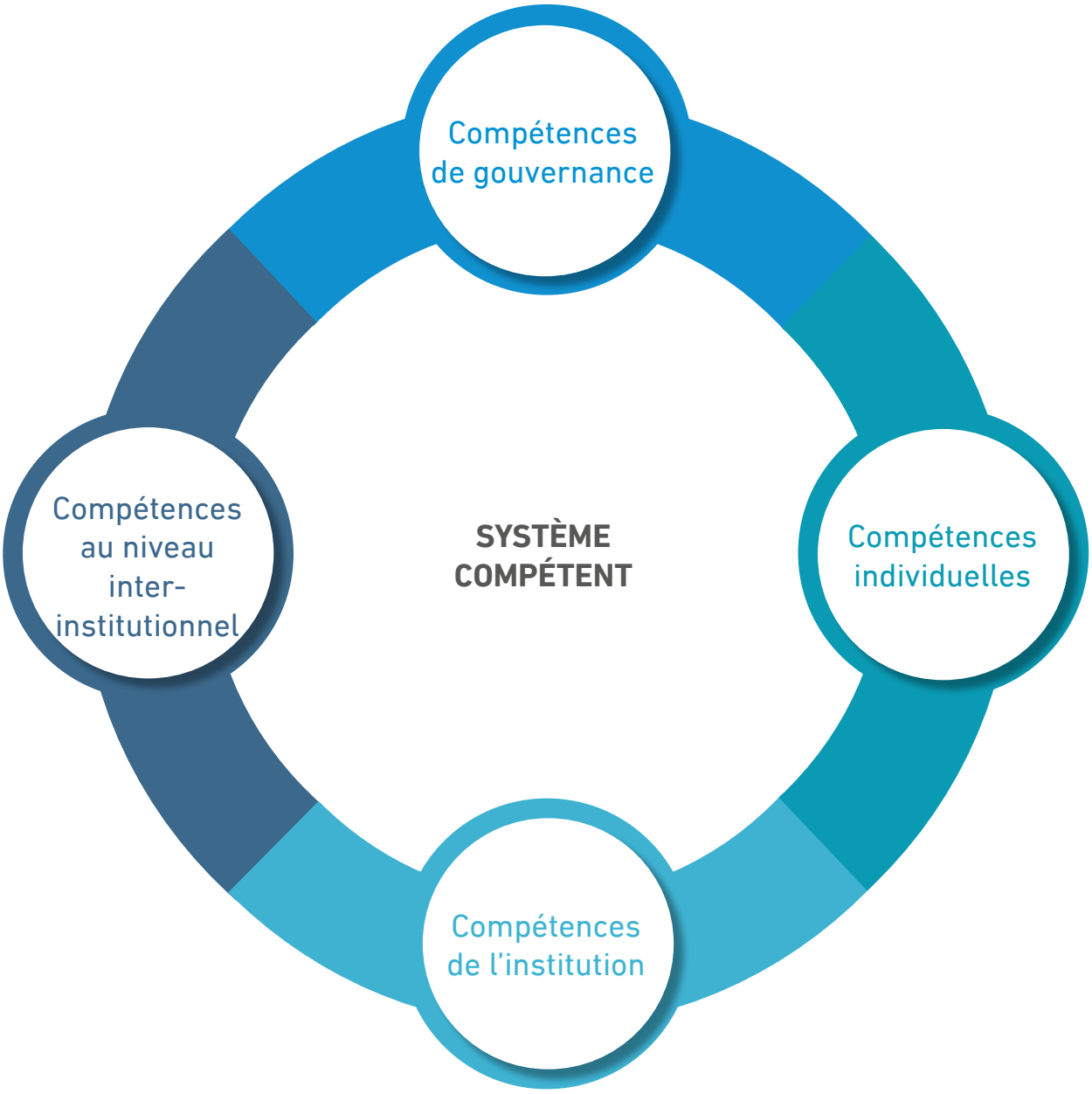

(Urban et al., 2011)

Un système compétent répartit les responsabilités sur différents (groupes d') acteurs chargés - chacun et en interaction - d'une partie des solutions.

- **À un niveau individuel et interindividuel,** chaque professionnel de l'enfance, chaque équipe de professionnels doit se questionner sur la manière dont il/elle accueille les enfants et leur famille, sur les conditions d'accueil au quotidien, sur sa marge de manœuvre pour soutenir le développement global et le bien-être des enfants. Dans ce cadre, recueillir les vécus des familles à différents moments permet de découvrir des zones d'améliorations possibles.
- **Au niveau du milieu d'accueil et de la gouvernance locale (PO, commune) :** une direction quant à elle a une responsabilité de placer les questions/les situations à un niveau collectif ... Comment ces situations interrogent le projet éducatif (en ce compris les questions liées à l'accessibilité) ? La mission du milieu d'accueil ? Quelle analyse des besoins ? Quels moyens collectifs sont disponibles pour développer cette réflexion (plan de formation, demande de matériel, de moyens complémentaires, ...) ? Comment solliciter et impliquer le PO? Quant au PO : quelles ressources humaines (organisation des horaires, taux d'encadrement, stabilité du personnel), logistiques, matérielles sont mises à disposition,... ?
- **Au niveau interinstitutionnel :** les milieux d'accueil ne doivent pas résoudre tous les problèmes. Ils gagnent à échanger avec d'autres institutions : comment une situation peut interroger les pratiques et les responsabilités d'autres milieux d'accueil ? Comment elle peut requestionner le sens et les évidences ? Offrir d'autres pistes de solutions ? Cette dimension se travaille dans l'échange avec d'autres institutions ou en collaborant à des recherches, à des dispositifs d'échanges des pratiques. Ce niveau mobilise également les partenaires pour un travail en réseau.
- **Au niveau de la gouvernance (ONE en articulation avec les politiques de l'enfance, de l'emploi, de la famille, ...) :** Quelle politique de soutien des familles ? Comment permettre à la fois l'exercice de la parentalité et l'implication professionnelle et citoyenne ? Comment assurer un nombre suffisant de places d'accueil de qualité (plans cigognes, moyens financiers) ? Comment permettre le choix d'un milieu d'accueil ? Comment soutenir le développement des milieux d'accueil sur tout le territoire ? Comment soutenir un cadre réglementaire permettant d'atteindre tel ou tel objectif (accessibilité, ...) ? Comment assurer des formations initiales et continues pertinentes pour permettre un accueil de qualité ? ...

NOTES

BIBLIOGRAPHIE

- Appell, G. (2019). *Les premières années de bébé, son bien-être et ses compétences jour après jour.* Toulouse : Erès.
- Archambault, J., Côté, D. & Raynault, M.F. (2020). Early childhood education and care access for children from disadvantaged backgrounds: Using a framework to guide intervention. *Early Childhood Education Journal, 48(3), 345-352.* doi: 10.1007/s10643-019-01002-x.
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31/03/2022 modifiant l'arrêté fixant le code de qualité de l'accueil du 17/12/2003. (2022). *Moniteur belge, 27 avril,* p.45040.
- Brougère, G. & Vandenbroeck, M. (2007). *Repenser l'éducation des jeunes enfants.* Bruxelles : P.I.E Peter Lang.
- Camus, P. & Marchal, L. (2007). Accueillir les enfants de trois à douze ans : viser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité. Bruxelles : ONE.
- CRESAS (1991). *Accueillir à la crèche, à l'école. Il ne suffit pas d'ouvrir la porte.* Paris : L'Harmattan.
- Décret du Gouvernement de la Communauté française du 21/02/2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française. (2019). *Moniteur belge, 18 mars,* p.27406.
- Dahlberg, G., Moss, P. & Pence, A. (2013). *Beyond Quality in Early Childhood Education and Care, Languages of evaluation.* London : Routledge.
- EADAP (Ed.) (2011). *Guide méthodologique ERATO, Accueillir la diversité dans les milieux d'accueil de l'enfance (0-6 ans) : analyser, évaluer, innover.* Supplément à la revue « Grandir à Bruxelles ».
- Edwards, C., E., Forman, G. & Gandini, L. (2013). *The hundred languages of children : the Reggio Emilia approach - advanced reflections.* USA : Praeger.
- Fontaine, A.-M. (2010). Analyser la qualité des lieux d'accueil de la petite enfance, conditions institutionnelles nécessaires à une démarche régulière d'analyse des pratiques. In P. Ben Soussan (Ed.). *Le Livre noir de l'accueil de la petite enfance,* 201-209. Toulouse : Erès.
- Giampino, S. (2017). Entre les pages, les âges : les livres et la secrète ambivalence du social à l'égard de l'enfance. In. F. Foulquier (Ed.). *Les tout-petits, le monde et les albums,* 73-94. Toulouse : Erès.
- Laevers F. & Humblet, P. (2013). Pour des services de qualité accessibles à tous les enfants, rapport de la première journée de dialogue entre les professionnels de l'enfance et de l'éducation. In *Plus de chance dès l'enfance.* Bruxelles : FRB.
- Manni, G. (Ed.). (2002). *Accueillir les tout-petits, Oser la qualité. Un référentiel psycho-pédagogique pour des milieux d'accueil de qualité.* Bruxelles : ONE - Fonds Houtman. En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Inclusion_et_accessibilite/referentiel-accueillir-les-tout-petits-oser-la-qualite-ONE.pdf
- OECD (2001). Starting Strong I. Early Childhood Education and Care. Paris : Organisation for Economic Cooperation Development.
- OECD (2006). Starting Strong II. Early Childhood Education and Care. Paris : Organisation for Economic Cooperation Development.
- OECD (2012). Starting Strong III. Early Childhood Education and Care. Paris : Organisation for Economic Cooperation Development.
- ONE (2012). Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité. ONE : Bruxelles. En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/referentiel-soutien-a-la-parentalite.pdf
- Peeters, J. & Vandenbroeck, M. (2012). A la recherche de systèmes compétents : conclusions et recommandations de CoRe, un projet de recherche européen sur les compétences requises en EAJE. *Petite enfance,* 107, 79-86.
- Pirard, F. (2014). Oser la qualité, un référentiel en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique et son accompagnement. In S. Rayna, C. Bouve & P. Moisset (dir.). *Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance,* 121-145. Toulouse : Erès.
- Rayna, S. (2014). Curriculum : perspectives internationales. In S. Rayna, C. Bouve & P. Moisset (Eds.), *Un curriculum pour un accueil de qualité de la petite enfance* (p. 47-68). Toulouse : Eres.
- Urban, M., Vandenbroeck, M., Peeters, J., Lazzari, A., & Van Laere, K. (2011). *CoRe Competence requirements in Early Childhood Education and Care.* Report for European Commission, DG Education and Culture.

- Vandenbroeck, M., Lazzari, A., Van Lancker, W. & Willems, S. (2013). *Accessibility of Early Childhood Education and Care (ECEC) for children from ethnic minority and low-¬income families. Transatlantic forum on inclusive early years. Investing in the development of young children from migrant and low-income families.* En ligne : https://www.researchgate.net/publication/236347188_Accessibility_of_Early_Childhood_Education_and_Care_ECEC_for_children_from_ethnic_minority_and_low--income_families
- Vandenbroeck, M. (2020). Cité dans Badje – Alter écho. *Accueil de la petite enfance. Changeons de paradigme,* p 17.
- Vandenbroeck, M, Boudry, C, De Brabandere, K. & Vens, N. (2007). L'accueil de l'enfant ayant des besoins spécifiques. Gent : VBJK (2010-version française). En ligne : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Inclusion_et_accessibilite/Partie_pros/guide_L_inclusion_des_enfants_ayant_des_besoins_specifiques.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bonnetier, C., Degavre, F. & Wagener, M. (2022). *Non recours aux services d'accueil temps libre et aux milieux d'accueil de la petite enfance de l'ONE, rapport de recherche commanditée par l'ONE.* Bruxelles : ONE.
- Genette, Ch. (2022). *Edu-care. Vers une approche globale de l'enfant qui (ré)concilie soin et apprentissage ?.* Bruxelles : ONE.
- Pirard, F. (2010). Pour une évaluation participative de la qualité effective de l'accueil. In M.-P. Thollon-Behar (Ed.). *La qualité de l'accueil : quel défi aujourd'hui (37-68).* Toulouse : Erès.
- Preissing, Ch. & Wagner, P. (2006). Les tout-petits ont-ils des préjugés ? Education interculturelle et antidiscriminatoire dans les lieux d'accueil. Toulouse : Erès.
- Vandenbroeck, M. (2005). De maatchappelijk rol van kinderopvang. In M. Vandenbroeck (Ed.). *Pedagogisch management in de kinderopvang,* 74-79. Amsterdam : SWP.
- Vandenbroeck, M. (2005). *Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale...* Toulouse : Erès.
- Hauwelle, F. (Ed.) (2020). La participation, un défi démocratique !. *Le Furet, Petite enfance & diversité,* n°99. Paris : Le Furet.

PLAN DE L'OUTIL "REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ I, II, III ET IV"

À LA RENCONTRE DES MILIEUX D'ACCUEIL

DES REPÈRES POUR DES PRATIQUES D'ACCUEIL DE QUALITÉ

DES NOTIONS TRANSVERSALES EN LIEN AVEC LA QUALITÉ

À LA RENCONTRE DES FAMILLES

1 ■ ACCUEILLIR TOUTES LES FAMILLES DANS LEUR DIVERSITÉ

2 ■ PRÉPARER LE PREMIER ACCUEIL : UN PROCESSUS DE FAMILIARISATION

3 ■ METTRE EN PLACE ET CONSOLIDER UNE RELATION DE CONFIANCE RÉCIPROQUE AVEC LES PARENTS

Le secret professionnel

4 ■ GÉRER LES TRANSITIONS QUOTIDIENNES

5 ■ ACCOMPAGNER LES VÉCUS DE LA SÉPARATION

6 ■ AMÉNAGER LA FIN DE L'ACCUEIL

À LA RENCONTRE DES ENFANTS

7 ■ AJUSTER L'ENVIRONNEMENT MATÉRIEL, LES ESPACES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

8 ■ ASSURER UNE CONTINUITÉ DANS L'ACCUEIL

9 ■ DONNER À L'ENFANT UNE PLACE ACTIVE

Accompagner le développement du langage du jeune enfant

Éveil culturel et artistique : une dimension importante pour l'accueil des jeunes enfants et leur famille

10 ■ ACCOMPAGNER LES ÉMOTIONS DE L'ENFANT ET SOUTENIR SA CONSCIENCE DE LUI-MÊME

L'acquisition du contrôle sphinctérien et conduites sociales associées : un enjeu particulier du vécu corporel et affectif de l'enfant

11 ■ DIFFÉRENCIER LES PRATIQUES POUR INDIVIDUALISER ACTIVITÉS ET LIENS

12 ■ SOUTENIR ADÉQUATEMENT LES INTERACTIONS ENTRE ENFANTS

SOUTIEN À L'ACTIVITE DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES

13 ■ AMÉNAGER DES CONDITIONS ASSURANT UNE QUALITÉ DE VIE PROFESSIONNELLE

14 ■ DÉVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE RÉFLEXION PROFESSIONNELLE ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ÉDUCATIF

L'accueil des stagiaires et des nouveaux collègues : un enjeu particulier en regard du projet éducatif

15 ■ S'INSCRIRE DANS UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE

16 ■ FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS, LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

REMERCIEMENTS

20 ans après la première édition, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » font peau neuve dans une édition revue et augmentée.

Entre 2002 et 2004, la conception et la rédaction des brochures avaient été assurées par les conseillères et conseillers pédagogiques de l'ONE (Pascale CAMUS, Anne DETHIER, Laurence MARCHAL, Lucia PEREIRA, Pierre PETIT et Florence PIRARD) avec la collaboration des agents ONE issus de la coordination accueil. Ces travaux ont bénéficié des apports des comités de lecture organisés en 2004, ainsi que de différents avis scientifiques.

La version 2024 s'ancre dans la version de 2004 et a été assurée par les conseillers pédagogiques (Luc BOURGUIGNON, Chafia EL MIMOUNI, Xavier GOOSSENS, Virginie HOSPEL, Garance MATHY, Aurore MICHEL, Jehanne MIGNOT, Julie NAUWELAERTS, Gaëtane ROSE, Yaëlle VAN CROMBRUGGE et leur direction, Laurence MARCHAL), avec la collaboration de la responsable et d'un chargé de projet la Task Force Accessibilité (Pascale CAMUS, François MARECHAL).

Sur base de la version réactualisée, de nouveaux comités de lecture ont rassemblé des responsables et intervenants de différents milieux d'accueil petite enfance et des représentants de la coordination accueil et des agents conseil, afin de rencontrer les mêmes objectifs que les premiers comités de lecture.

Différents interlocuteurs scientifiques ont également été consultés :

- Fabienne GUINCHARD (directrice de « Partenaire Enfance & Pédagogie ») et son équipe - Lausanne, Suisse ;
- Pierre MOISSET (sociologue consultant spécialisé sur les politiques d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse et de l'enfance en danger, intervenant et formateur - France) ;
- Pr. Florence PIRARD (professeure et responsable de l'Unité « Professionnalisation en Education : Recherche et Formation (PERF) » – Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education, ULiège) ;
- Sandra SCIAMA (psychopédagogue dans différentes structures européennes, formatrice, anciennement chargée de cours à l'ULB) ;
- Pr. Michel VANDENBROECK (professeur associé en pédagogie familiale à l'UGent et consultant au niveau européen).

Nous remercions les milieux d'accueil qui nous ont confié des photos ou qui ont accepté la rencontre avec nos photographes. Les différentes personnes qui apparaissent sur les photos ont marqué leur accord et une autorisation parentale a été accordée pour les photos qui impliquent des enfants.

La réalisation de cette nouvelle édition doit aussi beaucoup à la collaboration de l'équipe administrative de la Direction Psychopédagogique : particulièrement à Camille Noël et Pauline Simon (respectivement secrétaire et support à la Direction psychopédagogique).

L'équipe de l'infographie (Dominique Vincent, Maïté Dufrasne) a assuré la mise en page de cette nouvelle édition.

Que tous soient ici remerciés pour leurs différentes contributions !

20 ans après la première édition, les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité » font peau neuve dans une édition revue et augmentée. Cet ensemble de quatre documents est une référence pour tous les professionnels de l'accueil de la petite enfance. Les repères sont conçus pour offrir des balises sur lesquelles les professionnels construisent et approfondissent leur projet éducatif. Ils s'articulent au référentiel psychopédagogique « Accueillir les tout-petits, Oser la qualité » (ONE-Fonds Houtman, 2002).

Cette édition développe différentes notions transversales (accessibilité, vision de l'enfant, partenaires autour de l'enfant et système compétent). Ces brochures sont une invitation pour chaque équipe de professionnels, chaque accueillant et accueillante, à une réflexion concertée concernant les pratiques d'accueil au quotidien en vue d'assurer la cohérence des pratiques.

Rédaction par l'équipe des conseillers pédagogiques de l'ONE (2004 et 2024) et les collaborateurs de la Task Force Accessibilité

Préface par Florence Pirard et Michel Vandenbroeck

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

E.R. : ONE • Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
+32 (0)2 542 12 11 • info@one.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

D/2023/74.80/104 • DOCBR0085

Rejoignez-nous sur

ONE.be